



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 20 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à huis clos par téléconférence ce 20 décembre 2021 à 18 h 30.

Sont présents :
Monsieur le conseiller Raynald Houde
Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
général adjoint, Martin Careau
Madame la trésorière, Julie Cloutier
Madame la greffière adjointe par intérim, Mélanie Côté
Madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie
communautaire Lise Langlois
Monsieur le directeur du Service de la sécurité publique et
coordonnateur adjoint à la sécurité civile, Martin Lavoie

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Présentation du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
 - 4.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations : 2022-2023-2024
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13.1 Période de questions portant exclusivement sur le contenu de l'ordre du jour
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vers 16h aujourd'hui la ministre des Affaires municipales et de l'habitation a informé les unions municipales que les séance du conseil doivent se tenir à distance dès lundi le 20 décembre à 17 h.

À 18 h 30, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance extraordinaire ouverte.

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

513-2021 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Monsieur le maire Pierre Dolbec présente le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024.

514-2021 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS : 2022-2023-2024**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

ATTENDU que, suivant l'article 114.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général, en collaboration avec les directeurs de service et la trésorière, a soumis un projet avec les observations et recommandations d'usage;

ATTENDU que ce projet a été révisé par les membres du conseil le 9 décembre 2021 en séance de travail avec le personnel de direction de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 16 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 comme indiqué ci-après :

Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

	2022	2023	2024	TOTAL
INFRASTRUCTURES				
Conduites d'eau potable	160 000 \$	590 000 \$	1 082 500 \$	1 832 500 \$
Usines de traitement de l'eau potable	0 \$	810 000 \$	0 \$	810 000 \$
Usines et bassins d'épuration	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Conduites d'égout	1 600 000 \$	340 000 \$	1 017 500 \$	2 957 500 \$
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	1 307 500 \$	1 772 500 \$	650 000 \$	3 730 000 \$
Système d'éclairage des rues	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aires de stationnement	0 \$	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Parcs et terrains de jeux	245 608 \$	60 000 \$	1 519 360 \$	1 824 968 \$
Autres infrastructures	60 000 \$	55 000 \$	0 \$	115 000 \$
BÂTIMENTS				
Édifices administratifs	694 000 \$	3 339 900 \$	45 000 \$	4 078 900 \$
Édifices communautaires et récréatifs	80 550 \$	47 500 \$	8 400 \$	136 450 \$
VÉHICULES				
	84 000 \$	473 000 \$	491 000 \$	1 048 000 \$
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU				
	31 360 \$	70 000 \$	80 000 \$	181 360 \$
MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS				
	334 922 \$	163 000 \$	355 000 \$	852 922 \$
TERRAINS				
	450 000 \$	0 \$	0 \$	450 000 \$
ÉQUIPEMENTS INCENDIE				
	113 500 \$	43 500 \$	883 500 \$	1 040 500 \$
AUTRES				
	42 638 \$	43 762 \$	44 460 \$	130 860 \$
TOTAL	5 204 078 \$	7 808 162 \$	6 216 720 \$	19 228 960 \$



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Mode de financement

Année	Subvention	Appropriation excédents	Fonds parcs terrains jeux	Fonds de roulement	Contribution des promoteurs	Règlement emprunt à l'ensemble	Règlement emprunt bassin	Emprunts payables autres villes	Taxe de secteur	TOTAL
2022	1 108 273 \$	11 739 \$	31 245 \$	90 000 \$	---	3 169 147 \$	640 000 \$	33 361 \$	120 313 \$	5 204 078 \$
2023	2 242 169 \$	12 718 \$	5 000 \$	70 000 \$	---	3 807 410 \$	1 654 374 \$	16 491 \$	---	7 808 162 \$
2024	1 066 190 \$	13 270 \$	5 000 \$	70 000 \$	500 000 \$	2 652 325 \$	1 575 000 \$	334 935 \$	---	6 216 720 \$
Total	4 416 632 \$	37 727 \$	41 245 \$	230 000 \$	500 000 \$	9 628 882 \$	3 869 374 \$	384 787 \$	120 313 \$	19 228 960 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel ou déposées dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 18 h 30, aucune question n'a été transmise au conseil.

515-2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

L'assemblée est levée à 18 h 53.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021**
